

FINANCE ÉPARGNE

Paris, le 10 décembre 2024

## Loi Industrie Verte : la Macif intègre un fonds d'actifs non cotés et durables dans son nouveau contrat Macif Épargne Vie

**Afin de soutenir davantage la transition énergétique en France et d'apporter un soutien supplémentaire aux entreprises non cotées, la Macif intègre dans son offre Macif Épargne Vie le fonds Eiffel Infrastructures vertes. La Macif offre ainsi à ses sociétaires et adhérents une plus grande diversification tout en privilégiant une approche durable.**

### De nouvelles allocations en gestion pilotée pour aller plus loin dans la diversification

Macif Épargne Vie, avec ses six allocations de gestion pilotée accessible à tous, offre déjà une gamme de supports en unités de compte majoritairement labellisée ISR ou solidaire. Dans le cadre de la loi Industrie Verte, le nouveau contrat d'assurance-vie de la Macif propose de nouvelles allocations en gestion pilotées qui intègrent une part d'actifs non cotés : "ISR Impact". En plus de se conformer à la réglementation, elle donne accès à de nouvelles alternatives d'investissements, permettant aux épargnants de bénéficier des avantages de la diversification\*.

### Une unité de compte durable labellisée Greenfin

Dans le détail, Macif Épargne Vie intègre un fonds non coté et labellisé Greenfin : *Eiffel Infrastructures Vertes*. Pour rappel, le label Greenfin, créé par le Ministère de la Transition Écologique, garantit le financement de la transition énergétique et écologique.

Fonds de dettes permettant le financement d'infrastructures produisant ou distribuant de l'énergie renouvelable, *Eiffel Infrastructures Vertes* s'engage à réaliser des investissements durables ayant un objectif environnemental (article 9 SFDR) et présente en outre un historique de performances stable et régulier / rassurant. Depuis sa création en 2022, ce fonds a déjà engagé plus de 112 millions d'euros pour développer des capacités de production d'énergie renouvelable représentant 8 425 mégawatts, correspondant à l'équivalent de 3 303 000 foyers alimentés.\*\*

*"À la Macif, nous nous engageons envers nos sociétaires avec des offres leur permettant de construire l'épargne de demain. Avec ces nouvelles gestions pilotées et ce nouveau support labellisé Greenfin, nous renforçons encore l'ancrage de notre offre dans la finance durable pour permettre à nos épargnants de réaliser leurs projets."* **Odile Ezerzer, Directrice du métier Finance Épargne**

## Macif

*“Nous sommes honorés que la Macif ait choisi d'intégrer Eiffel Infrastructures Vertes dans son offre Macif Épargne Vie. Cette collaboration reflète notre engagement commun à promouvoir des investissements durables et à faciliter l'accès des épargnants à des projets concrets de transition énergétique. Ensemble, nous contribuons à bâtir un avenir plus vert et responsable.”* **Fabrice Dumonteil, Président d'Eiffel Investment Group**

---

**À propos de la Macif** - Assureur mutualiste, la Macif protège au quotidien ses 5,8 millions de sociétaires et clients avec des offres et services simples et utiles en assurances dommages, santé-prévoyance et finance-épargne. La Macif a réalisé un chiffre d'affaires de près de 6,7 milliards d'euros en 2023. Gérant plus de 18 millions de contrats, elle compte près de 11 000 salariés qui exercent tous en France au sein d'un réseau de plus de 450 points d'accueil physiques et téléphoniques. La Macif a été certifiée Top Employer en 2024 et a été élue marque préférée des Français dans la catégorie Compagnies d'assurance en 2024. Depuis janvier 2021, elle est affiliée à Aéma Groupe, né du rapprochement entre Aésio Mutuelle et Macif, elle imagine chaque jour les contours d'un monde plus juste et plus humain en plaçant la prévenance au cœur de la relation avec ses adhérents, sociétaires et entreprises clients. Plus d'infos sur [www.macif.fr](http://www.macif.fr).

### Contacts presse :

Marina Ducros - 06 13 55 57 98 - [mducros@macif.fr](mailto:mducros@macif.fr)

Marion Quint - 06 28 11 56 38 - [maquint@macif.fr](mailto:maquint@macif.fr)

**À propos d'Eiffel Infrastructures Vertes** - Eiffel Infrastructures Vertes est un fonds de capital-investissement (FCPR) dédié au financement des infrastructures d'énergie renouvelable. Lancé en octobre 2022 par Eiffel Investment Group, ce fonds permet aux investisseurs particuliers de participer activement à la transition énergétique tout en diversifiant leur patrimoine. Accessible via des contrats d'assurance vie, il finance des projets concrets tels que des centrales solaires, des parcs éoliens ou encore des bornes de recharge pour véhicules électriques. Classé article 9 selon le règlement SFDR et labellisé Greenfin, Eiffel Infrastructures Vertes offre des rendements réguliers tout en contribuant à réduire les émissions de CO2. À ce jour, le fonds a déjà engagé plus de 112 millions d'euros pour développer des capacités de production renouvelable représentant plusieurs milliers de mégawatts. Porté par l'expertise d'Eiffel Investment Group, un acteur clé du financement de la transition énergétique, Eiffel Infrastructures Vertes se distingue par sa capacité à démocratiser l'accès à une classe d'actifs traditionnellement réservée aux investisseurs institutionnels. Ce fonds incarne l'engagement d'Eiffel Investment Group pour un monde durable, en combinant performances financières et impacts environnementaux mesurables.

Pour en savoir plus : <https://www.eiffel-ig.com/peproducts/fcpr-eiffel-infrastructures-vertes/>

### Contacts presse :

Samuel Beaupain - 06 88 48 48 02 - [samuel@edifice-communication.com](mailto:samuel@edifice-communication.com)

\*Macif Épargne Vie est un contrat d'épargne assurance-vie multisupport distribué par la Macif et assuré par Mutavie. Entreprises régies par le Code des Assurances. Mentions légales complètes sur [macif.fr](http://macif.fr).

**L'épargne investie sur un support en unités de compte peut subir des variations à la hausse ou à la baisse, dépendant en particulier des marchés financiers. Sur ce type de support, il existe un risque de perte en capital supporté par l'épargnant.**

\*\*Cet indicateur est calculé en divisant la quantité d'électricité produite par les actifs annuellement par la consommation moyenne d'électricité par ménage (source : ADEME 2016) - Equivalent